



Communiqué de presse

Luxembourg, le 12 avril 2018

La Cour des comptes européenne estime que le soutien de l'UE en faveur des investissements productifs dans les entreprises doit être davantage axé sur la durabilité

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, la gestion du soutien apporté par l'UE aux investissements productifs dans les entreprises européennes au titre du développement régional entre 2000 et 2013 n'était pas suffisamment axée sur la durabilité des résultats. Les auditeurs ont conclu que les résultats d'environ un cinquième des projets n'ont pas duré au delà de l'achèvement de ceux-ci, tandis que ceux d'un quart d'entre eux ne l'ont fait qu'en partie. Cette situation était notamment due au manque d'importance accordée à la durabilité dans la gestion de l'aide.

Le Fonds européen de développement régional finance des investissements en capital ou en actifs afin de créer ou de maintenir des emplois durables au moyen de mesures qui favorisent également le développement aux niveaux local et régional. Plus de 75 milliards d'euros ont été affectés à cette fin entre 2000 et 2013, et plus de 68 milliards d'euros sont prévus à cet effet pour la période 2014-2020.

Les auditeurs se sont attachés à évaluer si ce financement avait été géré d'une manière qui garantisse la durabilité des réalisations et des résultats, et à déterminer les principaux facteurs ayant une incidence sur celle-ci. Ils ont examiné 41 projets d'investissement productif clôturés, cofinancés entre 2000 et 2013 en République tchèque, en Allemagne, en Italie, en Autriche et en Pologne.

Les auditeurs ont constaté que les exigences en matière de durabilité prévues par le droit de l'Union ont été respectées dans toutes les régions auditées. Par ailleurs, les projets audités avaient globalement produit les réalisations escomptées et, dans la plupart des cas, les actifs achetés ainsi que les autres réalisations existaient encore et étaient toujours utilisés. Cependant, dans de nombreux cas, aucun résultat pérenne n'a été obtenu.

«La majeure partie des projets examinés avaient produit les résultats directs attendus, liés principalement à la création d'emplois, à l'amélioration de l'accès au financement et au crédit, ainsi qu'à l'augmentation de la production et de la productivité. Mais dans un projet sur cinq, les résultats obtenus à la clôture des

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial de la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

M: (+352) 691 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24

projets n'ont pas duré», a déclaré M. Ladislav Balko, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.

De plus, il n'a pas été possible d'apprécier le caractère durable de près de la moitié des projets audités au terme de la période réglementaire de durabilité, étant donné que les informations n'avaient pas toujours été collectées pendant et après la mise en œuvre des projets et/ou parce que les documents pertinents ne figuraient plus dans les archives au moment de l'audit.

Dans quelques cas, l'absence de résultats durables était due à des facteurs indépendants de la volonté des autorités et des bénéficiaires, tels que la crise économique qui a sévi en 2007-2008 ou des changements dans la législation nationale. Mais elle s'expliquait souvent par des faiblesses dans la gestion, telles que l'attention insuffisante accordée à la durabilité au stade de la planification stratégique, des procédures défectueuses en matière de sélection des projets, de suivi et d'établissement de rapports, ainsi qu'une application incohérente des mesures correctrices par les autorités en cas de non-atteinte des valeurs cibles prévues.

Les auditeurs constatent que le cadre réglementaire pour la période 2014-2020 a apporté des améliorations. Mais d'autres mesures seront nécessaires en vue d'assurer la durabilité au cours de la période de programmation actuelle et d'améliorer la conception des programmes pour l'après-2020.

Les auditeurs recommandent aux États membres:

- de promouvoir la durabilité des résultats en mettant davantage l'accent sur la détermination et l'atténuation des risques et en améliorant l'analyse des besoins des différents types d'entreprises;
- d'améliorer les procédures et critères de sélection, ainsi que les dispositifs de suivi et d'établissement de rapports;
- de mettre en place des mesures correctrices claires et liées à l'atteinte des valeurs cibles au niveau des projets (le cas échéant) et de les appliquer de manière cohérente.

Quant à elle, la Commission devrait:

- porter une attention particulière, lors du processus d'approbation des programmes opérationnels, à la manière dont les États membres traitent la question de la durabilité des résultats des projets;
- veiller à ce que les États membres appliquent de manière cohérente des mesures correctrices clairement définies, y compris des dispositions en matière de recouvrement, lorsque les projets ne respectent pas les exigences réglementaires de l'UE concernant la durabilité.

La Commission et les États membres devraient en outre veiller à ce que les évaluations portent plus systématiquement sur la durabilité des résultats des projets, afin de mieux préparer les futurs programmes de soutien de l'UE aux entreprises.

Remarques à l'intention des journalistes

Le soutien du Fonds européen de développement régional en faveur des investissements productifs est aujourd'hui réservé aux PME. Les grandes entreprises peuvent toutefois aussi en bénéficier lorsque l'investissement implique une coopération avec des PME et contribue à renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ou à soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Le rapport spécial n° 8/2018 intitulé «Soutien de l'UE en faveur des investissements productifs dans les entreprises: l'accent doit davantage être mis sur la durabilité» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour (www.eca.europa.eu).